Zeitschrift: Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1992)

Vorwort: Protéger le paysage : une nécessité incontestée

Autor: Loretan, Willy

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. Protéger le paysage: une nécessité incontestée

Par Willy Loretan, Président de la FSPAP de 1982 à 1992

A Fiesch, dans mon canton d'origine, Monsieur Herbert Wolfer, aujourd'hui Président d'honneur de la FSPAP, me passait le flambeau de la présidence de notre organisation le 22 octobre 1982, et j'ai eu la joie de pouvoir assumer cette fonction jusqu'en 1992. Certes, cette activité, menée parallèlement à ma charge professionnelle de syndic de la ville de Zofingue et de parlementaire fédéral, a parfois saturé mon agenda jusqu'aux limites du supportable. Mais cette période a été l'une des plus belles et des plus gratifiantes de toute ma carrière politique et professionnelle à ce jour. Je remercie chaleureusement de la confiance qui m'a été témoignée de toutes parts, notamment par le Conseil de fondation et les collaborateurs de la FSPAP. J'adresse ici des remerciements tout particuliers au Directeur de la Fondation, Hans Weiss, et à Bernard Lieberherr, délégué pour la Suisse romande et le Tessin. Merci aussi du fond du coeur à Madame Béatrice Herren, qui a fêté ses 20 ans d'activité au sein de la Fondation en automne dernier.

En guise d'introduction à ces quelques lignes consacrées à une rétrospective de nos activités et aux perspectives d'avenir de la protection du paysage, je tiens à rappeler cette pensée du conseiller national Ruedi Schatz, Président de la FSPAP, décédé bien trop tôt:

«La protection du paysage n'est pas en premier lieu, comme on le croit toujours, un problème marginal de nature esthétique ; la protection du paysage représente beaucoup plus que cela: c'est la condition essentielle d'une protection efficace de l'environnement et de la prospérité économique durable de notre pays.»

Dès le début, la FSPAP a toujours tenu à présenter le paysage comme un tout – une préoccupation que j'ai constamment partagée – et à dénoncer l'érosion sournoise qui le menace, sa géométrisation, l'appauvrissement progressif et la destruction de ses richesses. La FSPAP reconnaît certes que les prétentions à exploiter notre espace vital sont nombreuses, diverses et souvent légitimes. Dans ce champ de tensions multiples, elle se donne pour mission d'intervenir en faveur du paysage, et de jouer un rôle d'avocat en sa faveur. C'est une attitude fondamentale qui nous incite à la tolérance ; qui inspire la conviction d'avoir en face de soi, non pas des adversaires et des ennemis, mais des partenaires et des interlocuteurs intéressés. D'où le principe de toujours rechercher et d'entretenir le dialogue plutôt que la confrontation.

«L'économie et l'écologie ne sont pas antinomiques» affirme-t-on souvent aujourd'hui, et cette déclaration prend des allures de slogan politique. Or la conviction qu'elle exprime inspirait l'activité de la FSPAP longtemps avant son entrée dans le jargon politique à la mode.

La FSPAP s'est toujours gardée de faire trop de bruit, préférant oeuvrer en toute discrétion mais d'autant plus efficacement. C'est probablement un des secrets de sa force.

Quels résultats la FSPAP a-t-elle atteints au cours de ses 22 ans d'activité? Je partage l'appréciation formulée par Hans Weiss dans notre dernier Service de presse:

«Il n'est peut-être pas immodeste d'affirmer que la protection de l'environnement occupe désormais une position solide et – en son principe du moins – incontestée dans la conscience du public. Plus personne ne dénie désormais à un paysage intact la qualité de bien précieux et menacé, de trésor rare et irremplaçable. Se gausser aujourd'hui de la protection de l'environnement, c'est s'exposer à paraître ridicule et très en retard sur son temps.»

Par la création le 3 mai 1991, l'année du Jubilé de la Confédération, du «Fonds suisse pour la protection duaysage», le Parlement, au nom du peuple et des cantons, reconnaissait unanimement et généreusement l'importance de la protection de l'environnement.

Si la FSPAP a enregistré des succès, il est très rare qu'elle en ait eu le mérite exclusif; car un tel résultat n'est jamais possible sans la collaboration de tous les milieux intéressés. Je songe par exemple à la sauvegarde du Baltschierdertal (création d'une zone protégée dans un paysage alpin proche de l'état naturel), au sauvetage de la haute vallée de la Greina, de la plaine glaciaire de Gletsch, mais aussi du Sagenmülitäli derrière Effingen, un petit val idyllique du Jura argovien qui, pour peu, aurait été sacrifié à la route nationale N3. Si nous avons parfois subi des échecs cuisants après de longues années de vains efforts - comme dans le cas de l'installation d'antennes des PTT sur le Höhronen dans le canton de Schwyz ou la ligne à très haute tension de Pradella-Martina en Basse-Engadine, on n'a jamais pu nous reprocher d'avoir ménagé notre peine.

La FSPAP a toujours usé avec retenue du droit de recours des associations, cet instrument tant critiqué dans lequel nous ne voyons qu'un moyen d'intervention in extremis. Notre taux de réussites en témoigne. Depuis que ce type de recours existe, la FSPAP n'a requis guère plus de 40 fois une décision des autorités fédérales ou du Tribunal fédéral, obtenant gain de cause dans 55 % des cas. (La moyenne générale des recours acceptés n'est que de 15 %). Cette statistique témoigne donc du caractère mesuré et précis de l'usage que notre Fondation fait du droit de recours des associations.

On nous reproche souvent, notamment dans les cantons de montagne et dans les régions touristiques, de nous montrer «hostiles à l'économie». Je citerai un seul exemple prouvant à quel point cette accusation est erronée: La construction d'un téléphérique supplémentaire au Fee Kopf, Saas Fee, était planifiée pour compléter l'offre de remontées mécaniques de cette station alpine de haute montagne. La FSPAP a largement contribué à empêcher cette intervention désastreuse. Le funiculaire à câble construit à la place de ce projet démesuré, le «Metro-Alpin», représente aujourd'hui un des pôles d'attraction de la «Perle des Alpes».

La protection du paysage ne conserve de bonnes chances de succès en tant qu'idée et principe régissant nos lois et nos règles d'aménagement du territoire que si elle s'inscrit et se réalise dans le cadre d'une étroite collaboration entre les responsables locaux, les autorités et toute la population d'une part et les organisations de protection du paysage de l'autre. Conjuguer les efforts pour sauvegarder notre héritage culturel repose sur une représentation éthique fondamentale qui me fascine, moi le Haut-Valaisan installé en plaine de longue date.

La protection du paysage en Suisse possède désormais des fondements légaux et financiers qui pourront être élargis dans la mesure où les ressources le permettront. La sauvegarde du visage aimé de notre belle patrie mérite, aujourd'hui comme hier, tout notre engagement.